

LE CHŒUR D'ENFANTS EN SCÈNE

Module orange - Trois journées de formation - Lyon - 2026/2027

Introduction

La Fédération Internationale Willems® propose trois journées de formation consacrées aux différents enjeux de la pédagogie dite « de projet ». Porter à la scène une réalisation musicale collective dont les interprètes sont des enfants et/ou des adolescents mérite que soient envisagées en amont certaines dimensions d'ordre éducatif, pédagogique et artistique.

Le regard d'un public agit-il sur l'authenticité et la liberté expressives des jeunes interprètes ? Quelle relation entre la vocalité et le mouvement ? Quelle place donner au corps dans l'espace ? Comment trouver une gestion équilibrée du rapport entre le groupe humain et l'ambition artistique ?

La boîte à outils s'enrichira d'idées nouvelles grâce à l'expertise de trois personnalités confirmées de la voix et de la transmission musicale.

Objectifs

- Réfléchir aux enjeux éducatifs, pédagogiques et artistiques d'une présentation publique.
- Mettre en relation la voix, le corps, le mouvement et l'espace scénique.
- Expérimenter des outils vocaux, corporels et théâtraux.
- Enrichir les pratiques de transmission à partir de situations vécues pendant la formation.

Programme

Chaque journée aborde une dimension complémentaire du chœur d'enfants en scène : la création vocale au cœur de l'éducation artistique avec **Didier Grojsman** ; la vocalité soliste et chorale en lien avec la scène avec **Benjamin Lunetta** ; le chœur en mouvement et dans l'espace avec **Maud Hamon-Loisance**.

- Échauffements et jeux vocaux, corporels et théâtraux.
- Improvisations et recherches vocales, corporelles et rythmiques.
- Travail sur l'interprétation, la présence scénique et la mise en espace.
- Découverte et partage de répertoires adaptés aux enfants et aux adolescents.
- Séances pratiques avec un chœur d'enfants et un chœur d'adolescents.

Le programme détaillé figure en Annexe 1.

Déroulement de l'action

1. Public concerné et prérequis

La formation est ouverte à tout musicien et/ou enseignant : chefs de chœur ou d'orchestre, chanteurs, instrumentistes, professeurs de conservatoire ou d'école de musique, enseignants de l'Éducation nationale, intervenants artistiques, danseurs, comédiens et professionnels du spectacle vivant. **Elle est accessible sans prérequis spécifique.**

La participation à tout ou partie de ces journées est incluse dans les formations des cycles bleu, jaune et vert de la FIW.

2. Délai d'accès

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 8 jours avant la journée choisie, dans la limite des places disponibles.

20 à 40 places : Didier Grojsman - La création vocale au cœur de l'éducation artistique : « voix en scène »

10 à 15 places : Benjamin Lunetta - La vocalité soliste et chorale en lien avec la scène / Maud Hamon-Loisance - Le chœur en mouvement et dans l'espace

3. Durée, calendrier et horaires

Intervenant	Date	Horaires
Didier Grojsman	Samedi 28 novembre 2026	11 h-13 h / 14 h-18 h 15
Benjamin Lunetta	Dimanche 10 janvier 2027	11 h-13 h / 14 h-18 h 15
Maud Hamon-Loisance	Dimanche 21 mars 2027	11 h-13 h / 14 h-18 h 15

Chaque journée comprend 6 heures de formation. Les journées peuvent être suivies séparément.

4. Lieu

La formation se déroule à Lyon. L'adresse précise sera communiquée aux participants.

5. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les lieux dans lesquels se déroulent les formations de la Fédération Internationale Willems® sont majoritairement aux normes PMR. Il est indispensable de contacter la FIW en amont afin qu'elle puisse anticiper et prendre les dispositions nécessaires pour réserver le meilleur accueil possible.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

1. Moyens pédagogiques

La formation alterne temps de pratique, expérimentation, observation, transmission de répertoire, échanges et réflexion collective. Elle comprend des échauffements vocaux et corporels, des jeux d'écoute, de communication et de confiance, des recherches vocales, corporelles et rythmiques, ainsi que des mises en situation scénique.

2. Moyens techniques

Les cours se déroulent dans des locaux adaptés à la pratique musicale et au mouvement corporel : salles spacieuses, instruments de musique et matériel pédagogique sonore et audiovisuel.

3. Moyens d'encadrement

Les cours sont encadrés par trois formateurs spécialisés dans leurs domaines d'intervention : Didier Grojsman, Benjamin Lunetta et Maud Hamon-Loisance. Leurs biographies figurent en **Annexe 2**.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

- Des feuilles de présence, établies par demi-journée de formation, seront signées par les stagiaires et le ou les formateurs, justifiant de la réalisation de ladite formation.
- Un bilan sous forme de temps d'échange et de discussion sera réalisé à la fin de chaque journée entre le ou les formateurs et les stagiaires.

Sanction de la formation

Une attestation, précisant la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise par la FIW à chaque stagiaire à l'issue de chaque journée suivie.

Règlements

Les différents règlements liés aux formations et à l'organisme sont consultables et téléchargeables depuis le site internet de la Fédération Internationale Willems® www.fi-willems.org ou envoyés par mail sur simple demande.

- Règlement intérieur de la Fédération Internationale Willems®.
- Règlement Hygiène - Sécurité - Discipline.
- Règlement intérieur des formations.
- Conditions générales de vente.

Frais d'inscription, conditions et engagement

1. Tarification

Inscription	Particulier	Employeur / OPCO
1 journée	120 €	170 €
2 journées	230 €	325 €
3 journées	320 €	450 €

Les professeurs exerçant dans les écoles Willems® adhérentes bénéficient d'une réduction de 10 % sur les frais pédagogiques. Les frais de transport, d'hébergement et de repas ne sont pas inclus. Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA (*TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts*). Pour toute prise en charge Employeur/OPCO, contacter le secrétariat pour la constitution du dossier.

2. Paiement et modes de paiement

Le règlement est effectué en une seule fois par virement bancaire, chèque bancaire français ou PayPal. En cas de prise en charge Employeur/OPCO, le paiement intervient après la formation, à réception de la facture.

3. Conditions d'annulation

- En cas de désistement jusqu'à 8 jours avant la journée choisie, une somme forfaitaire de 50 € pour dédommagement sera retenue.
- En cas de désistement à moins de 8 jours, aucun remboursement ne sera possible et le montant total de l'inscription restera dû.
- En cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, une somme forfaitaire de 20 € pour dédommagement sera retenue.
- En cas de non-réalisation de la prestation, la FIW remboursera les sommes indûment perçues.

4. Engagement mutuel

Les stagiaires s'engagent à honorer le règlement des frais d'inscription suivant les conditions annoncées dans les documents d'inscription. En cas de non-paiement et après les rappels d'usage, le dossier pourra être remis à un service de recouvrement indépendant.

Inscriptions et renseignements

Le formulaire d'inscription est à compléter, signer et retourner par mail à contact@fi-willems.org ou par voie postale : Fédération Internationale Willems® - 46 rue Bugeaud - 69006 Lyon. Après enregistrement, une confirmation d'inscription sera envoyée par mail.

Renseignements : +33 (0)6 18 16 54 38 - contact@fi-willems.org - www.fi-willems.org